

PRIX DES BENJAMINES

2ème(P/ 3460), — 24/09/2023 12h35, LA MARTINIQUE

PLAT, 1.100 meters, Corde à GAUCHE, Terrain TR SOUPLE (3,8)

6.800 (3.400, 1.360, 1.020, 680, 340)

ARRIVEE OFFICIELLE: 6 Engagés. 1 Forfait. 5 Partants Définitifs. - PMH -

Temps du 1er : 1.10.84 (Redk : 1. 4.40)

COURSE A CONDITIONS

Pour pouliches de **2 ans**. **Poids : 56 k**. Les pouliches nées et élevées hors Caraïbes porteront 2 k. Les pouliches n'ayant pas été classées dans les trois premières recevront 2 k. Surcharges accumulées : 1 k.1/2 par course gagnée.

Cette épreuve ne sera disputée que si trois pouliches sont déclarées partantes définitives.

Les remises de poids, prévues par l'Article 104 du Code des Courses au Galop, ne sont pas applicables dans ce prix.

=====> ATTENTION: CONDITIONS MODIFIEES =====

Décisions des commissaires

La température extérieure enregistrée par la société organisatrice étant supérieure ou égale à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop. A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu l'entraîneur Romain SAINTE ROSE en ses explications, l'ont sanctionné par une amende de 100 euros pour avoir présenté la pouliche TANASSANG au public avec ses oreillères australiennes, alors qu'à la déclaration des partants, elle n'avait pas été déclarée comme devant en être munie. La pouliche DRAMAKUTA a subi un prélèvement biologique.

Informations

Conformément aux dispositions de l'article 196 du Code des Courses au Galop, les résultats des courses sont publiés sous réserve des modifications qui y seraient éventuellement apportées, à la suite de réclamations, d'appels ou d'une décision prise par les Commissaires de France Galop en application dudit code.

Place Cheval	N° Père/Mère	Écart au précédent	Couleurs	Propriétaire	Entraîneur	Dép./Pays	Jockey	Poids Gain	Prim. Prim.	Suppl.	Equipement(s)	Écurie.	Éleveurs prop. elev.
--------------	--------------	--------------------	----------	--------------	------------	-----------	--------	------------	-------------	--------	---------------	---------	----------------------

1	PICOLA <u>F.P.S. 2 A.</u>	Par: BIRCHWOOD et DREAM D'ANGE (SAGEBURG)	01 (Corde:04)		MR LAURENT CYRILLE MOUTOUSSAMY	MME L. DUPELIN LALUNG	972	JEREMY MOISAN	60 kg (59,5 kg) 3.400 2.556 774	NNL	M. BRIDOUX
2	DRAMAKUTA <u>F.P.S. 2 A.</u>	Par: ECLAIR DU FADA et AY CHECHE (ZIGWAKI)	03 (Corde:03)		MR JEAN-CLAUDE CAZAKO	JC. CAZAKO	971	JEAN- BAPTISTE VIGIE	56,5 kg (56 kg) 1.360 1.022 309	NNN	G. ZIE
3	CARIFTA <u>F.P.S. 2 A.</u>	Par: BROOX et HANOUKA (OKAWANGO)	04 (Corde:05)		ENC MR THIERRY HAYOT	S. JOUSSELIN	972	MR ISIDORE BOUAZIZ	56,5 kg (56 kg) 1.020 767 232	NBL	O. NEMORIN
4	TANASSANG <u>F.P.S. 2 A.</u>	Par: ASANGA et TINASSANG (SEA'S LEGACY)	02 (Corde:02)		ENC R-A M-A.SORHAINDO/A.DRAME/S.SAINTE- ROSE	R. SAINTE ROSE	972	ANTHONY BERNARD	58 kg (57,5 kg) 680 511 154	NNN	R. SAINTE ROSE
5	THIASSANG <u>F.P.S. 2 A.</u>	Par: ASANGA et TIMIZMIZ (ZEBEDEE)	05 (Corde:01)		30L R.IRDOR/F.LABONNE/R.NICOLSON/R.S	R. SAINTE ROSE	972	CEDRIC REYNAUD	56 kg (54 kg) 340 255 77	ANL	R. SAINTE ROSE, R. IRDOR